

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU LYCEE POLYVALENT JACQUES BREL  
Mardi 4 février 2020**

A 18 h 15, le quorum étant atteint, Monsieur Coursodon, proviseur du Lycée polyvalent, ouvre la séance. Madame Pruvot, Proviseur adjoint membre de droit, accepte d'être secrétaire de séance.

Le président du conseil d'administration demande à changer l'ordre des chapitres et ajouter à l'ordre du jour l'école ouverte

1. Contrats et conventions ;
2. D. B. M pour information ;
3. Sorties scolaires ;
4. Ecole ouverte ;
5. Répartition de la DHG ;
6. Questions diverses

La modification de l'ordre du jour de la séance est soumise au vote :

**12 voix POUR - 2 abstentions - 4 voix CONTRE : l'ordre du jour est adopté à la majorité.**

Le compte-rendu du CA N°3 est soumis à l'approbation des membres du CA :

**18 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : le compte rendu du CA n°3 est adopté à l'unanimité.**

**1 ➤ Contrats et conventions**

Monsieur Coursodon demande l'accord du Conseil d'administration pour signer les conventions et contrats suivants :

a) **Contrat FCH** : le présent contrat fixe les conditions dans lesquelles la société FCH assurera au bénéfice du client LPO J. Brel la mise à disposition et la maintenance curative du matériel de dosage "Tana Centrale", destiné à l'entretien et à l'hygiène de l'établissement.

Le matériel est mis à disposition à titre gracieux pour une durée de deux ans, reconductible une seule fois, soit quatre ans au total.

**18 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : le contrat FCH est adopté à l'unanimité.**

b) **Mandat Erasmus +** : Le mandat porte sur un accord avec le LPO J. Brel et le GIPAL-Formation afin que ce dernier soumette au nom et pour le compte du lycée, le formulaire de candidature pour une demande de subvention. La subvention concerne les périodes scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Elle est sollicitée dans le cadre du programme ERASMUS+ auprès de FR01 Agence Erasmus+ France.

**18 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : Le mandat accordé par le LPO J. Brel au GIPAL-Formation est autorisé à l'unanimité.**

*Arrivée de Monsieur Giordano à 18h25*

c) **Convention LPO Jacques Brel** (Internship agreement between) : Au titre de l'année scolaire 2019-2020, le présent acte légalise la convention de stage rédigée en langue anglaise pour les terrains de stage des étudiants de BTS.

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention de stage en anglais est adoptée à l'unanimité.**

d) **Convention PEP69 – SAAAS** : Le présente convention formalise la coopération entre le service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarité (SAAAS) et le LPO J. Brel. L'objectif est l'intervention de professionnels agissant dans le domaine du SESSAD de Villeurbanne (éducation et soins à domicile) auprès de jeunes en scolarité au LPO J. Brel. La convention est conclue pour l'année scolaire 2019-2020.

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention PEP 69 - SAAAS est adoptée à l'unanimité.**

e) **Convention d'accueil du parcours d'excellence avec le collège Michelet** : La présente convention permet à des jeunes du parcours d'excellence du collège Jules Michelet de découvrir le lycée Jacques Brel. L'objectif est double : assurer la réalisation du travail scolaire des élèves avec l'aide d'étudiants puis aider à la construction d'un projet d'orientation dans le cadre des cordées de la réussite. Cette découverte se fera en deux sessions (20/01/20 au 24/01/20 et du 06/04/20 au 29/05/20).

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention d'accueil du parcours d'excellence est adoptée à l'unanimité.**

f) **Convention d'accueil - Région AURA – LPO J. Brel** : La présente convention a pour finalité de mettre gratuitement à disposition de la Région AURA, des locaux afin de répondre aux besoins de formation spécifique des agents de la collectivité de rattachement.

Les journées retenues sont celles des 12 et 13 mars 2020. La formation sera assurée par le CNFPT.

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention d'accueil - Région AURA – LPO J. Brel est adoptée à l'unanimité.**

g) **Convention CEFI** : Par la présente convention, le LPO J. Brel met à disposition son plateau technique de services à la personne au Centre Education Formation individualisée (CEFI). L'occupation de ce plateau permet l'organisation d'épreuves de l'examen "Titre professionnel Assistant de vie aux familles" organisé les 20 et 21 avril 2020 de 7h30 à 17h00.

La mise à disposition est accordée en contrepartie d'une indemnité d'occupation précaire de 1 500€ demandée au CEFI. Ce montant sera versé au budget général du LPO J. Brel. Pour des raisons pratiques, le CEFI est autorisé à installer une signalétique dans l'établissement à compter du vendredi 17 avril 2020.

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention CEFI est adoptée à l'unanimité.**

h) **Convention de fonctionnement avec le CFA Ducretet** : L'autorisation de signer une convention avec CFA Ducretet qui a pour objet de définir les droits et les obligations des parties, relatifs à l'occupation de locaux pour la formation initiale des alternants et la formation continue des salariés de la branche professionnelle, de l'électro domestique et des télécoms.

Cette convention précise également en annexe le coût du budget de fonctionnement courant du CFA privé Ducretet et, notamment, les modalités de son exécution par le service gestionnaire du LPO J. Brel.

La convention est applicable du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention de fonctionnement avec le CFA Ducretet est adoptée à l'unanimité.**

i) **Convention théâtre mobile** : Le présent acte porte sur le partenariat artistique et culturel entre le LPO J. Brel et la compagnie « Théâtre mobile », association Loi 1901. Durant l'année scolaire 2019-2020, ce partenariat organise des interventions rémunérées autour : de l'apprentissage des écritures contemporaines et de son répertoire ; de la pratique individuelle et collective du théâtre. Sont concernés des élèves de seconde, Première et Terminale.

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention de théâtre mobile est adoptée à l'unanimité.**

j) **Contrat GEC en ligne ARD** : Les présentes conditions générales de service et l'annexe 1 ont pour objet de définir les obligations de chacune des parties et les conditions dans lesquelles la société ARD fournit au souscripteur, le LPO J. Brel, les services définis en ANNEXE 1. Il s'agit de solutions en ligne, de gestion, de paiement, de réservation et de consultation des données liées au porte-monnaie électronique.

Le contrat est souscrit pour une durée d'un an, reconductible deux ans sans pouvoir excéder les trois ans. Le coût de la redevance annuelle est de 843.56 € TTC.

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention ARD est adoptée à l'unanimité.**

k) **Convention Lyon 2 (deux stagiaires)** :

Stagiaire 1 : Un étudiant en licence 3 (psychologie) du 13/02/2020 au 25/05, avec une interruption du 21/02/2020 au 09/03/2020 pour une durée de 105 heures.

Stagiaire 2 : un étudiant en Master 2 Direction des Organisations Educatives pour la période du 23/01/2020 au 31/05/2020., soit 420 heures.

Ces stages ne font l'objet d'aucune rémunération.

**19 voix POUR - 0 abstention - 0 voix CONTRE : la convention ARD est adoptée à l'unanimité.**

## **2 ➤ Décision budgétaire modificative**

L'Adjoint-Gestionnaire informe les membres du conseil d'administration des modifications au budget suivantes :

- DBM n° 1 ouverture d'une ligne de crédits en OPC d'un montant de 3 542 euros alloué par la région pour la sécurisation de l'établissement (rehausse et brises vues).

## **3 ➤ Sorties et voyages**

Sorties scolaires : Monsieur Coursodon présente les sorties scolaires à venir.

**19 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE Les sorties scolaires sont adoptées à l'unanimité.**

## **4 ➤ Ecole ouverte**

Le chef d'établissement présente l'organisation et le financement de l'école ouverte pour l'année 2020.

L'école ouverte accueille les élèves sur deux jours pendant les petites vacances (hiver, printemps et automne sauf en fin d'année) et sur la préparation du second groupe en juillet, ainsi que des mercredis après midi.

Le budget est de 27 518 euros, divisé en heures fonctionnaires et en heures non fonctionnaires afin que tous les personnels puissent être mobilisés dans le dispositif.

L'enveloppe académique est en baisse mais cela nous impacte peu car la totalité de l'enveloppe n'était pas utilisée les années précédentes.

**19 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE l'école ouverte est adoptée à l'unanimité.**

## **5 ➤ Répartition de la DHG**

Le chef d'établissement rappelle que la DHG a été présentée aux différentes instances, préalablement à sa présentation en CA.

-Présentation au CVL le 27/01 – version 1

-Présentation au Conseil pédagogique le 28/01 – version 1 avec annexe

-Présentation en Commission permanente le 31/01 – version 2

### **La structure SEP**

Maintien de la structure et des capacités d'accueil dans des volumes identiques à 2019

Les CAP "employé de commerce multi spécialités" et "vente option B" fusionnent pour devenir le CAP "équiper polyvalent du commerce". On maintient cependant 2 divisions identiques à effectif 15 pour les 1ères années de CAP. Il faudra sans doute réfléchir à une diversification de l'offre en CAP peut être vers une formation en petite enfance.

Pour les 2<sup>èmes</sup> années, on termine sur l'ancienne version.

-Maintien des secondes à 24 élèves, alors que partout ailleurs, les effectifs sont passés à 32 en tertiaire.

-2MCV : on maintient à 18 élèves pour continuer à accueillir 6 élèves issus de CAP en 1ère passerelle.

-12 élèves en optique lunetterie. La volonté de l'établissement n'est pas de passer les effectifs à 24 élèves tant qu'il n'y a pas d'ouverture de BTS (difficultés au niveau des débouchés).

Une modification de la volumétrie en GA (évolution à court terme) pourrait s'associer à une diversification de l'offre.

Le chef d'établissement présente la dotation de la SEP (voir tableau)

DHG : 685H dont 654HP et 31HSA

L'Allocation Progressive de Moyens (APM) s'élève à 15H

On retire de cette enveloppe globale, 8 heures pour les IMP – 1 IMP est financée par l'académie.

Les choix de répartition sont commentés.

Une part importante de l'APM est utilisée pour financer les dédoublements en 3ème prépa métiers. C'est le public de l'établissement le plus jeune et le plus fragile.

Le proviseur commente uniquement l'utilisation de la marge d'autonomie (voir documents joints).

### **Au niveau du LGT :**

L'APM s'élève à 47H, c'est la plus importante de l'académie (elle est calculée sur l'indice de difficulté sociale, la difficulté scolaire et sur la taille de la structure).

La dotation fait apparaître une perte de 54 heures postes : cette perte est due à la réforme (changement des grilles horaires : les élèves ont moins d'heures de cours par semaine) et à la perte d'une 1ère générale. L'effectif des classes est bloqué à 30 sur tous les niveaux. C'est sur celui-ci qu'est déterminée la structure.

C'est un gain important notamment pour les secondes qui étaient jusque là calculées à effectif 35.

La dotation LGT : 1096 H dont 1000 HP et 96HSA

15 IMP financées par l'établissement (à enlever de la dotation) + 2,5 IMP académiques

Le proviseur précise que la dotation se fait à la structure.

-Pour les secondes : Les autorités académiques prévoient l'ouverture de 7 divisions de secondes (au départ, elles n'en prévoyaient que 6). Nous avons obtenu l'ouverture d'une 7<sup>ème</sup> division de seconde avec un effectif à 30.

-Pour les 1ères générales : perte d'une classe de 1<sup>ère</sup>.

-Pas de changement pour les 1ères technologiques (2 classes de 1STMG et 2 classes de 1ST2S) : les filières technologiques STMG semblent plus attractives qu'il y a deux ans.

-Terminales :

Pour ce qui concerne les terminales générales, la montée des 1ères permettra d'accueillir une vingtaine d'élèves redoublants de terminale.

En STMG et ST2S, les classes sont complètes.

Le chef d'établissement souhaite qu'on puisse proposer un dispositif qui accueille des redoublants de STMG.

### **Choix pédagogiques :**

Maintien de la diversité des langues, des options théâtre et latin, d'euro

#### **\*En seconde :**

Les dédoublements sont maintenus en maths, français, langues, SNT. L'AP est maintenue sur les 7 divisions.

Un projet expérimental qui s'appuie en partie sur l'expérience des cogni-classes menée cette année est proposé et présenté. Il concerne 3 des 4 classes de secondes et mobilise 15 heures, en plus des moyens précédents.

Il s'appuie donc sur des moyens, des outils communs et des modalités d'organisation (pôles, barrettes, plus de maîtres que de classes ...) cf diapo correspondante

*Départ de Monsieur AMIET à 20h*

**\* En 1ère générale :** Dédoublements en lettres, langues et une heure par classe est donnée en AP.

11 groupes de spécialités sont prévus (pour 9 financés).

Demande du collège des enseignants : dédoublement sur la spécialité maths et dédoublement en spécialité sciences par multiple de 16, dédoublement en enseignement scientifique.

Réponse du chef d'établissement : Les effectifs ne sont pas stabilisés mais pour l'heure, il n'y a pas de dédoublements prévus.

#### **\*En 1ère technologique :**

Les dédoublements sont maintenus en lettres, maths, langues et éco-gestion.

Un dédoublement est rajouté en philosophie pour les Terminales STMG

La baisse des résultats en ST2S depuis 2 ans a conduit à rajouter des dédoublements en biochimie et ST2S.

L'AP est fléché sur STMS.

Maintien des dédoublements et de l'AP en STMG.

Autonomie de 44 heures sur les 1ères technologiques

#### **\*En terminale générale :**

11 groupes de spécialités sont prévus pour 8 financés.

La diversité de l'offre ramenée à notre petite structure nous oblige à flécher beaucoup de moyens sur ces groupes de spécialités.

Ouverture de maths complémentaires.

Demande du collège des enseignants : dédoublement sur la spécialité maths et dédoublement en sciences par multiple de 16, dédoublement en enseignement scientifique.

-Pas d'ouverture de maths expert. Au vu de nos effectifs et de l'ambition scolaire portée, on a fait le choix de ne pas l'ouvrir (pour maintenir euro). Il faudra construire une stratégie d'excellence plus lisible, lors des rentrées prochaines.

**\* En terminale technologique :** maintien de l'AP, des dédoublements en maths, langues, ST2S, Biochimie, Eco-gestion et groupes de spécialité pour une utilisation de 43 heures de fléchage.

Un dédoublement en philosophie a été rajouté sur cette enveloppe pour les STMG.

BTS : Pas de surconsommation.

Une option sera proposée, soit la certification, soit maths appro

Le chef d'établissement précise que notre baisse d'heures postes a été régulée par :

-La suppression des berceaux de stagiaires.

- La modulation des BMP (à ce sujet comme souligné et accepté en commission permanente si retour à temps plein du professeur de philosophie, nécessité de moduler de 3 heures poste en + en philosophie et abaissement des BMP d'éco-gestion de 3 h). Cela permettra d'assumer le dédoublement en TSTMG et d'abaisser le nombre d'HSA sur les 2 supports philosophie.

- La mise en place de CSD :
  - CSD de lettres modernes (9 heures sur un autre établissement)
  - CSD d'allemand de 2 heures
  - CSD de 12 heures en SES
- Reste 4,75 heures non ventilées dans les disciplines.

M. Coursodon précise que le vote porte sur la répartition et pas sur l'enveloppe.

Intervention de M. Lopez : Un sondage a été réalisé auprès d'enseignants du LPO pour le vote de la DHG : 45 collègues se sont prononcés et 54% sont contre le vote de la DHG

Les raisons sont les suivantes :

- Pertes d'heures à cause de la réforme
- Suppression de SIG
- Un certain nombre de collègues auraient aimé une plénière avant la présentation de la DHG

Le chef d'établissement apporte des précisions, suite à l'intervention du collège des enseignants..

-Explication de la suppression de SIG : les élèves y étaient affectés majoritairement par défaut, avaient des taux de réussite plus faibles et ne poursuivaient pas de manière massive en BTS SIO. A condition d'avoir un projet qui associe le choix des élèves, leur réussite et un travail sur la continuité vers le supérieur cela pourra être réexaminé pour la rentrée 2021.

-Choix méthodologique : Des éléments de contexte nous ont contraints et empêchés de proposer une réunion plénière sur la DHG. Pour autant de nombreux échanges ont eu lieu avec les différentes équipes disciplinaires et les personnels sur leur situation individuelle. Une réunion plénière a eu lieu sur la SEP et sera envisagée pour la prochaine préparation de rentrée sur le LGT.

Vote de la proposition de la répartition dans les choix.

**12 voix POUR - 02 abstentions - 04 voix CONTRE la DHG est adoptée à la majorité.**

*Départ de Madame Borello à 20h40*

## **8 > Questions diverses**

a) **Don MDL pour le voyage à Barcelone** : Le présent don de 432€ fait par l'association "Maison des lycéens" du LPO J. Brel pour le financement du voyage scolaire à Barcelone du 23 au 26 mars 2020. Cette recette procède de la vente de produits alimentaires.

**17 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE le don MDL est adopté à l'unanimité.**

b) **Don APEEP** : Le conseil d'administration autorise l'acceptation du don de 400€ fait par l'association des parents d'élèves de l'école publique (APEEP) dont le siège est à Villeurbanne. Ce don est destiné au financement des voyages scolaires programmés au titre de l'année scolaire 2019-2020 : Espagne (Barcelone), Allemagne (Berlin-Oschatz) et Pologne (Cracovie).

Le conseil d'administration précise que la ventilation du montant de ce don est du ressort du chef d'établissement

**17 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE le don APEEP est adopté à l'unanimité.**

c) **Projet de court-métrage** : le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les conditions de prise en charge du projet de court métrage réalisé par le club audiovisuel du LPO J. Brel. Il s'agit d'un film d'horreur à diffuser auprès des élèves, des personnels et des familles. Le coût global de l'opération est de 200€ financés sur les crédits "AP" de l'établissement.

Les conditions de financement et de diffusion du court métrage du club audiovisuel sont adoptées à l'unanimité.

d) **Tri et ramassage de déchets** : le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur le projet pédagogique à visée environnementale de tri et de ramassage de déchets à l'intérieur et aux alentours de l'établissement. Ce projet permet également aux élèves de planter des arbres. Le coût du projet porté par les élèves de 2GA est pris en charge sur les crédits "activité pédagogique".

Le projet de tri sélectif des 2GA est adopté à l'unanimité.

e) **Don des transports Maronniers** : le conseil d'administration autorise l'acceptation du don de 200€ fait par l'entreprise "Marronniers Transports" dont le siège est au 10 allée des marronniers, 69320 Feyzin. Ce don est destiné au financement des voyages scolaires programmés au titre de l'année scolaire 2019-2020 : Espagne (Barcelone), Allemagne (Berlin-Oschatz) et Pologne (Cracovie).

Le conseil d'administration précise que la ventilation du montant de ce don est du ressort du chef d'établissement.

**17 voix POUR - 00 abstentions - 00 voix CONTRE le don des transports Maronniers est adopté à l'unanimité.**

En définitive, concernant ces dons de 600 euros : 200€ sont attribués au financement de chacun des trois voyages.

Fin de la séance à 20h45.

La Secrétaire de séance



E. PRUVOT MILLET

Le Proviseur,



The signature is written in black ink over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'Lycée Polyvalent Jacques Brel' and 'VENISSIEUX' around the perimeter, with 'D. COURSDON' in the center.

D. COURSDON